



**SEANCE du 22 avril 2022**

**Présents:**

*Le Président : Jean-Luc NIX (Welkenraedt)*

*Les Membres : Mr LEJEUNE, Aubel - Mr FYON, Baelen - ~~Mr BOLLAND, Blegny - Mr DEWEZ, Dalhem - Mme BONNI, Dison~~ - Mr DROUGUET, Herve - Mr FRANSOLET, Jalhay - Mr BOLMAIN, ff, Limbourg - Mr HALIN, Olne - ~~Mr GODIN, Pepinster~~ - Mme STASSEN, Plombières - ~~Mr HOUET, Soumagne~~ - Mme DELETTRE, Spa - Mr DELVAUX, Sprimont - Mr LEMARCHAND, Theux - ~~Mr DEMONCEAU, Thimister-Clermont~~ - Mr BELTRAN, Trooz - ~~Mme TARGNION, Verviers~~ - Mr KLENKENBERG, Province de Liège*

*Commandant, ff : Major Frédéric VAASSEN*

*Monsieur Stephen BOLMAIN, Bourgmestre de Limbourg « faisant fonction » et désigné par la Bourgmestre empêchée, Valérie DEJARDIN, remplace cette dernière à la présente séance, conformément à l'article 1 du ROI du Conseil de Zone.*

*Monsieur Bertrand DEPRESSEUX, désigné par le Président, remplace Madame Corinne LIEGEOIS, absente, en tant que secrétaire du Conseil.*

*En l'absence du Commandant, le Major VAASSEN, Commandant « ff », assure les fonctions.*

**Communications :**

• ***Etat trésorerie - Versements des dotations communales***

*Le Commandant, ff, fait le point en direct après une demande de Monsieur FRANSOLET afin de savoir si toutes les communes sont en ordre.*

*Monsieur FYON précise, que la commune de Baelen a payé la dotation du mois d'avril contrairement à ce qui est indiqué.*

*Le Commandant, ff, demandera la vérification des informations auprès du comptable spécial.*

• ***Statistiques de la Commission d'accompagnement du SPFI - Evolution du personnel volontaire***

*Le Commandant précise que la Zone a reçu 32 candidatures dans le cadre du recrutement de sapeur-pompier volontaire en cours.*

• ***Budget 2022 - Approbation par les autorités de tutelle***

• ***Information au Conseil - Décisions Collège disponibles sur le DRIVE***

1. **Approbation du PV du 18 février 2020**

*Le Conseil approuve le procès-verbal de la séance publique du conseil du 18 février 2022.*

2. **Acquisition de coffrets PGP - Autorisation de dépense - Ratification - Service extraordinaire**

*Le Conseil ratifie l'autorisation de dépense pour l'acquisition de 20 coffrets PGP pour un montant de 34.965,62 € sur l'article 351/74423-51 présentant un crédit de 35.000 €.*

3. **Concession de services publics - Fourniture et installation de PGP - Cahier des charges**

*Monsieur HALIN demande si un avis de marché ne serait pas judicieux dans le cadre du présent marché au regard du montant estimé de marche (500.000,000 €) afin d'éviter de se limiter à 3 soumissionnaires et ceci dans l'objectif de recevoir davantage d'offre.*

*Monsieur HALIN intervient également quant à la durée de la concession prévue (20 ans) et précise qu'il y aurait lieu de prévoir des clauses de réexamens si une standardisation de ce type de matériel devait être envisagée au niveau provincial ou national à long terme.*

*Monsieur HALIN demande enfin de vérifier qu'une clause de résiliation de la concession soit bien prévue dans le cahier spécial des charges.*

*Le Commandant, ff, précise que la concession est prévue à long terme afin d'éviter un changement de système trop rapide, ce qui entraînerait inévitablement des coûts supplémentaires pour les entreprises bénéficiaires d'un PGP.*

Le Conseil :

- Fixe les conditions de marché par procédure négociée sans publication préalable ;
- Approuve le cahier spécial des charges ;
- Dès approbation par le conseil, consulter les firmes suivantes :
  - KeyBox Service SRL – Rue des Croisettes, 77 à 4870 TROOZ – [pottiez.christophe@gmail.com](mailto:pottiez.christophe@gmail.com) ;
  - Serrurerie DEGROS – Forges, 62 à 4837 BAELEN - [763849@gmail.com](mailto:763849@gmail.com)
  - Serrurerie BECK – Chemin de la Lande, 4 à 4801 STEMBERT – [serrurier.beck@gmail.com](mailto:serrurier.beck@gmail.com)

4. Marché public – Véhicule ART – CSC et fixation des conditions

Le Conseil :

- Fixe les conditions de marché par procédure négociée sans publication préalable ;
- Approuve le cahier spécial des charges ;
- Dès approbation par le conseil, consulter les firmes suivantes :
  - CAR AVENUE : Rue Haie Leruth, 2 à 4432 ALLEUR - [luc.olivier@caravenue.com](mailto:luc.olivier@caravenue.com)
  - MAN DE LAAK LIEGE : Rue Abot, 3 à 4890 THIMISTER-CLERMONT – [yassine.horma@delaak.be](mailto:yassine.horma@delaak.be)
  - WILLEMSSENS CHAINEUX – Avenue du Parc, 20 à 4650 CHAINEUX – [stephane.willemsens@willemsens-motor.be](mailto:stephane.willemsens@willemsens-motor.be)

5. Marché public – Véhicule désincarcération – CSC et fixation des conditions

Le Conseil :

- Fixe les conditions de marché par procédure négociée sans publication préalable ;
- Approuve le cahier spécial des charges ;
- Dès approbation par le conseil, consulter les firmes suivantes :
  - VANASSCHE FFE : [KurtVanassche@vanassche-fire.be](mailto:KurtVanassche@vanassche-fire.be)
  - MERCEDES CAR AVENUE : [patrice.verjans@caravenue.com](mailto:patrice.verjans@caravenue.com)
  - SOMATI : [info@somativehicles.be](mailto:info@somativehicles.be)

6. Autorisation de dépense – Plan charroi - Achat d'une ambulance - SE 2022

Le Commandant, ff, précise, que la Zone connaît une augmentation des missions ambulance de plus de 30% par rapport aux années précédentes, sans pour autant en connaître la raison.

Il précise également que les missions ressemblent davantage à du social et non à de l'aide médicale urgente à proprement parler avec comme conséquence, une difficulté à garder le personnel motivé à exécuter ce genre de mission et, surtout, à continuer à se former.

Le Commandant, ff, explique enfin qu'une ambulance de la Zone parcourt environ 80.000 km l'année et par conséquent, présente une usure plus rapide. Une révision du plan charroi sera éventuellement envisagée pour les années futures.

Le Président propose d'interpeller, à moyen terme, le SPF Santé Publique au sujet de la tarification forfaitaire des missions AMU si, comme l'a précisé le Commandant, ff, la Zone devait constater que les appels AMU étaient de moins en moins justifiés.

Le Conseil autorise l'acquisition d'une ambulance et approuve la dépense pour un montant de 128.865,00 € suivant le marché fédéral n° MAT 46-381-18 – Poste 1.

7. Situation de caisse – PV de vérification au 31/03/2022 – 1er trimestre 2022

Le Conseil prend acte du P.V. de vérification de caisse au 31/03/2022 pour un encours de 25.666.079,61 €.

*Les membres du conseil de zone chargent la secrétaire de zone de transmettre la présente liste des délibérations et ses annexes éventuelles aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables.*

PAR LE CONSEIL :

Bertrand DEPRESEUX,



Secrétaire

Jean-Luc NIX



Président